

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la Société

Journal de la société statistique de Paris, tome 58 (1917), p. 333-338

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1917__58__333_0

© Société de statistique de Paris, 1917, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/legal.php>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 11. — NOVEMBRE 1917

I

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 OCTOBRE 1917

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ALLOCUTION PAR M. RAPHAËL-GEORGES LÉVY, PRÉSIDENT.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 JUIN 1917.

PRÉSENTATION DE MEMBRES TITULAIRES.

COMMUNICATIONS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET PRÉSENTATION D'OUVRAGES.

COMMUNICATION DE M. RAIGA : « LES FINANCES ET LE RÉGIME FISCAL DE GUERRE DE L'ANGLETERRE. »

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ALLOCUTION PAR M. RAPHAËL-GEORGES LÉVY, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17^h 40 sous la présidence de M. Raphaël-Georges Lévy, président, qui prononce l'allocution suivante :

« MES CHERS COLLÈGUES,

« Nous reprenons ce soir nos travaux : nous y apporterons la même ardeur et la même conscience qu'autrefois. Toutes nos pensées sont au front, où se décide le sort de notre patrie et de la civilisation. Mais les devoirs de l'arrière n'en subsistent pas moins. Je pourrais dire qu'ils s'accroissent à mesure que le temps marche et que nous nous rapprochons de l'heure de la victoire. Quelle tâche formidable sera celle de l'après-guerre, d'autant plus difficile à remplir que les vides seront plus grands dans les rangs de cette armée admirable qui nous montre chaque jour ce dont elle est capable. C'est à nous, qui sommes restés au logis tandis que nos fils combattent, qu'il appartient de préparer l'avenir.

« Parmi les services que notre Société peut rendre au pays, l'établissement de statistiques judicieuses n'est pas un des moindres. Il convient de rechercher les sujets dont l'étude peut avoir des résultats utiles, de ceux en particulier sur lesquels il importera que les négociateurs de la paix soient abondamment et sûrement documentés. Le problème des traités de commerce à conclure ou à ne pas conclure est un des plus angoissants. Nous ne pouvons en aucun cas le trancher sans nous être, au préalable, mis d'accord avec nos Alliés, sans avoir discuté avec eux, pièces en mains, nos futures relations économiques.

« Les statistiques des industries avant et pendant la guerre, celles du commerce international durant les mêmes périodes, sont de première importance pour résoudre les questions qui se poseront. Ces statistiques ont besoin d'être serrées de près au temps où nous vivons, alors qu'une hausse vertigineuse a élevé les prix d'un grand nombre de marchandises.

« Les mouvements de la population donneront lieu à des recherches d'un intérêt tragique. Avec quelle tristesse nous devons supputer les effroyables hécatombes qui ont fauché la fleur de notre jeunesse ! N'était-ce pas hier que notre ancien président Doumer apprenait la mort glorieuse de son fils, le second qu'il donne à la patrie ? Aux victimes tombées sur les champs de bataille doivent s'ajouter celles qui ont succombé sous le fer des assassins, celles qui ont été immolées en Belgique et dans nos départements du Nord, celles qui ont été arrachées à leurs foyers et dont une partie a succombé aux misères et aux privations, celles qui par centaines de mille ont été massacrées en Arménie. De ces dernières, les statisticiens de l'Empire ottoman ne nous diront jamais le nombre.

« Avec quelle impatience nous attendons le relèvement de la natalité, qui remplacera les chers disparus et qui rendra à la France le sang généreux dont elle a besoin. Pourrons-nous enregistrer les migrations qui marquent d'une façon si dramatique les étapes d'une guerre mondiale, telle que les annales de l'humanité n'en ont jamais enregistré ? De ces migrations, les unes sont le résultat de la barbarie germanique : c'est par milliers, par dizaine de mille que les habitants civils des régions envahies ont été déportés en Allemagne. Qui dressera la liste de ces exodes invraisemblables, qui font revivre au vingtième siècle les pratiques de l'esclavage antique, aggravées par des raffinements de torture dont ni les Grecs ni les Romains n'eurent jamais l'idée.

« Chez nous, nous assistons aussi à des déplacements formidables d'êtres humains. Mais cette fois-ci ce ne sont pas de malheureux captifs qui, sous le fouet d'un Attila, apparaissent sur des terres qui ne sont point les leurs. C'est volontairement que des nations libres envoient leurs armées combattre à côté de nos soldats pour défendre leur indépendance en même temps que la nôtre. Des millions d'Anglais sont sur notre territoire, des millions d'Américains les y auront bientôt rejoints. Combien de ces hommes, sans compter les Belges et les Serbes réfugiés chez nous, les Portugais, dont un fort contingent est sur notre front, les travailleurs espagnols et asiatiques que nous avons appelés, se fixeront-ils en France ? Il se posera là des problèmes d'ethnologie passionnants, qui ne se résoudreont qu'à l'aide de statistiques soigneusement établies, particulièrement difficiles à dresser en temps de guerre.

« Le travail ne nous manquera pas. Je me borne en ce moment à jeter un regard sur l'horizon qui s'ouvre à nous. Je suis persuadé que mes collègues partageront mon désir de faire œuvre utile et féconde, s'ingénieront à trouver des sujets d'étude et de communication à nos séances, dignes de retenir notre attention et de provoquer les intéressants débats dont nos réunions sont coutumières.

« Celles-ci seront attristées par le souvenir de la perte cruelle que nous venons de faire dans la personne de notre collègue Daniel BELLET. Membre de notre Société depuis 1891, il avait les qualités maîtresses du statisticien ; ses travaux reposaient sur une forte documentation qu'il amassait et classait d'après nos méthodes et selon nos principes. Nul mieux que lui n'a coordonné les deux sciences statistique et économique, qui perdent en lui un travailleur infatigable et un apôtre éloquent. BELLET était né le 31 juillet 1864 à Saint-Julien-de-l'Escap, dans la Charente-Inférieure. Il fit de brillantes études à Paris au Collège Sainte Barbe, où il était entré en 1877. Son passage au ministère des Travaux publics ne fut pas de longue durée. Il était attiré vers les études scientifiques auxquelles il s'adonna avec ardeur : par la plume et la parole, il propagea les saines doctrines. Professeur à l'École des Sciences politiques, à

l'École des Hautes études commerciales, il fit également des cours libres à la Faculté de Droit et à l'École d'Anthropologie. Secrétaire perpétuel de la Société d'Économie politique depuis 1906, il collaborait régulièrement au *Journal des Économistes*. De nombreux ouvrages sont sortis de sa plume : *Les Grands ports de commerce*, *Le Canal de Panama*, *Les Grandes Antilles*, *L'Évolution de l'industrie*, *La Machine et la main-d'œuvre humaine*, *Le Commerce allemand*, *L'Alimentation de la France*. Il était l'âme de la Ligue du Libre-Échange.

« Parmi les travaux qu'il a présentés à notre Société, je citerai : *La Vapeur en France depuis cinquante ans*, *Le Transport des voyageurs sur les chemins de fer anglais*, *Le Censur de Cuba pour 1899*, *Les Chemins de fer chinois d'aujourd'hui et de demain*.

« Votre président est sûr d'avoir été votre inte prête dans les paroles qu'il a prononcées dimanche dernier, le 14 octobre, aux obsèques de Daniel BELLET. Elles avaient réuni à Maisons-Laffitte, dans la demeure où il s'est éteint, une foule émue de parents et d'amis. M. YVES-GUYOT, au nom de la Société d'Économie politique, M. D'EICHTHAL, au nom de l'École des Sciences politiques, lui ont dit un dernier adieu ; j'ai joint l'expression de nos regrets aux leurs, j'ai essayé de rappeler la place que BELLET tenait parmi nous.

« Nous avons encore une autre mort à déplorer : celle de M. Victor DE SWARTE, ancien trésorier général. M. DE SWARTE portait un vif intérêt aux questions économiques et statistiques. Il avait publié des études remarquées sur les finances françaises à la fin du dix-huitième et au début du dix-neuvième siècles.

« Nous regrettons vivement sa disparition et envoyons à sa famille l'expression de notre profonde sympathie.

« Je ne veux pas que mon dernier mot soit une parole de tristesse. Si l'époque où nous vivons nous apporte beaucoup de deuils, elle nous réserve parfois d'agréables nouvelles. Nous avons eu la grande satisfaction, lors du dernier remaniement ministériel, de voir revenir au pouvoir notre ancien et cher président, M. Paul DOUMER, devenu ministre d'État dans le Cabinet PAINLEVÉ. Non seulement il siège à ce titre dans les conseils du Gouvernement, mais il a été placé à la tête d'un comité économique, qui comprend les ministres d'État et les titulaires des quatre principaux portefeuilles. Dans cette haute fonction, M. DOUMER va pouvoir exercer la puissante action à laquelle son passé et son énergie l'ont préparé. Il le fera d'autant mieux qu'il s'est adjoint comme secrétaire général un autre de nos anciens présidents, Fernand FAURE, l'un des maîtres de la statistique, qui va, lui aussi, appliquer aux affaires publiques les méthodes sûres dont il a toujours été parmi nous le zélé propagateur et le défenseur éloquent.

« Ce n'est pas un mince honneur pour notre Société que d'être ainsi représentée dans le sein du Gouvernement. Votre président, sans attendre l'ouverture de la session, a une fois encore été certain d'être votre interprète en adressant vos félicitations à M. Paul DOUMER et à M. Fernand FAURE.

« Soyons donc une fois de plus vivement encouragés dans nos travaux par la preuve qui nous est donnée de l'influence qu'ils peuvent exercer sur la conduite des affaires publiques.

« Je déclare ouverte la session de 1917-1918. »

M. le Président signale à ses collègues la présence à la séance de M. André BARTHE, correspondant de l'*Économiste européen*, membre titulaire en résidence à Madrid, qui a bien voulu, dans une circonstance récente, accepter d'être le représentant de la Société à une solennité scientifique espagnole ; il adresse à M. BARTHE ses compliments de bienvenue.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 JUIN 1917

M. le Président met aux voix l'adoption du procès-verbal de la séance du 20 juin 1917, inséré dans le Journal de juillet. Ce procès-verbal est adopté sans observations.

PRÉSENTATION DE MEMBRES TITULAIRES

M. le Président annonce qu'il a reçu deux demandes d'admission émanant de MM. Henri SCHUHLER et Max LAMBERT, inspecteurs des services administratifs de la Compagnie du Chemin de fer du Nord, tous deux présentés par MM. Félix SARTIAUX et Joseph GIRARD.

Conformément à l'usage, il sera statué sur ces candidatures à la séance de novembre.

COMMUNICATIONS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET PRÉSENTATION D'OUVRAGES

M. le Secrétaire général donne lecture d'une lettre de M^{me} TERZI, adressant à la Société ses remerciements pour les marques de sympathie qu'elle en a reçues après le décès de son mari, M. le D^r Ernesto TERZI, membre honoraire associé.

Il annonce ensuite qu'il a reçu pour la Société un grand nombre d'ouvrages dont la liste est donnée à la fin du présent numéro du Journal. Il signale spécialement à l'attention de ses collègues : *l'Annuaire du Canada* pour 1915; *L'Italie économique en 1916*, dont M. Paul MEURIOT rendra compte dans un prochain numéro du Journal; les *Annales statistiques de la République du Chili*; le *Trentième Rapport du bureau suisse des assurances sur les entreprises privées en matière d'assurances en Suisse en 1915* — à propos duquel MM. DELATOUR et BARRIOL échangent quelques observations; — un rapport de M. Adolphe GOUIN, à la Chambre de Commerce de Marseille, sur la réglementation de l'accès des bourses de commerce et l'institution d'un registre du commerce; la nouvelle revue *L'Expansion économique* et enfin certains ouvrages statistiques suédois dans lesquels il semble qu'une part plus importante que par le passé, mais encore bien modeste, ait été faite à l'emploi de langue française.

Notre collègue M. CHERVIN dépose sur le bureau le recueil de ses articles, déjà connus des membres de la Société, réunis sous le titre de *L'Allemagne de demain*.

COMMUNICATION DE M. RAIGA : « LES FINANCES ET LE RÉGIME FISCAL DE GUERRE DE L'ANGLETERRE »

M. le Président donne la parole à M. Eugène RAIGA pour sa communication sur les Finances et le régime fiscal de guerre de l'Angleterre.

M. RAIGA fait d'abord ressortir que même au cours de cette guerre terrible, l'Angleterre est demeurée strictement fidèle aux grandes traditions de son histoire. Ne jamais faire un emprunt sans se procurer immédiatement les ressources normales correspondantes pour en payer les intérêts, prévoir toujours un système d'amortissement de la nouvelle dette créée, c'est une politique dont elle ne s'est jamais affranchie. Ne pas faire porter tout le poids de la guerre sur les générations futures, ne leur laisser supporter que ce dont la génération présente est dans l'impossibilité d'assumer elle-même la charge, c'est une autre tradition non moins respectée, qui entraîne une augmentation considérable des impôts.

Après trois années de guerre, les Anglais ont atteint, au 4 août 1917, un chiffre de dépenses de 128 milliards 750 millions de francs, sur lesquels 26 milliards ont été avancés aux alliés et dominions; 96 milliards 250 millions de francs ont été demandés à l'emprunt; 32 milliards 500 millions aux recettes budgétaires, soit 25,24 %. Le montant des recettes budgétaires de la Grande-Bretagne, qui était de 5 milliards de francs en chiffres ronds en 1913-1914, est prévu pour l'année 1917-1918 pour près de 16 milliards, d'où une augmentation de près de 11 milliards en trois années.

En ce qui touche la politique fiscale, la tendance des Anglais depuis le milieu du dix-neuvième siècle a été de diminuer les impôts de consommation qui pèsent plus lourdement sur les classes les plus nombreuses et d'augmenter les impôts directs et les droits de succession. Cette tendance, qui s'est accen-

tuée en 1909-1910 quand les libéraux-radicux sont arrivés au pouvoir, s'est intensifiée pendant la guerre. L'*Income tax* et le *Super tax* fournissent actuellement, avec l'impôt sur les excédents de bénéfices, les recettes les plus considérables. M. RAIGA donne une analyse succincte de ces deux impôts et indique quel a été leur rendement au cours de ces trois années de guerre. L'*Income tax* et le *Super tax*, dont les évaluations au budget de 1916-1917 avaient été fixées à £ 195 millions, ont produit £ 205 millions, soit un excédent de £ 10 millions. L'impôt sur les excédents de bénéfice prévu au même budget pour £ 86 millions, a produit près de £ 140 millions, soit un excédent de près de £ 54 millions. En considérant le montant du produit des impôts proprement dits de l'année financière 1916-1917, les impôts indirects sont dans la proportion de 24,7 %, les impôts directs dans la proportion de 75,3 %.

Le rendement des impôts sur le revenu s'explique particulièrement par ce fait que la Grande-Bretagne est très riche et que dans ce pays se trouvent, en nombre relativement restreint, d'immenses fortunes.

M. RAIGA donne, à cet égard, des statistiques empruntées au livre *British Budgets* de M. Bernard MALLET, et à l'ouvrage *British Taxes and Property* de M. J.-C. STAMP. Il en ressort qu'avant la guerre le nombre des assujettis à l'*Income tax* était de 1.100.000 sur 46 millions d'habitants, avec un revenu imposé de 22 milliards 500 millions de francs, et, qu'en ce qui concerne le *Super tax* en 1913-1914, 13.850 personnes y étaient assujetties avec un revenu imposé de 4 milliards 254 millions de francs. En 1914-1915, après la réforme qui abaissa de £ 5.000 à £ 3.000 le point de départ de la taxation, le chiffre des assujettis au *Super tax* est monté à 28.800, avec un revenu imposé de 5 milliards 770 millions de francs. Enfin, d'un tableau répartissant par classes de revenus les personnes soumises à cet impôt, il résulte notamment que pour la classe des revenus de £ 5.000 à £ 10.000, il y avait, en 1913-1914, 8.388 personnes assujetties avec un revenu imposé de 1 milliard 443 millions de francs, et pour la classe des revenus au-dessus de £ 100.000, 75 personnes seulement avec un revenu imposé de 336 millions de francs.

Ces données statistiques, conclut M. RAIGA, font comprendre sans plus de commentaires et l'élasticité de ces impôts et leur grande productivité.

On ne peut, ajoute-t-il, que s'incliner avec un sentiment de vive admiration devant l'effort prodigieux que fait la Grande-Bretagne pour maintenir ses meilleures traditions financières et fiscales. Il serait à souhaiter que la France s'en inspirât dans la mesure où les conditions douloureuses qui lui sont faites le lui permettent.

M. le Président remercie M. RAIGA du très intéressant exposé qu'il vient de faire et ouvre la discussion à son sujet.

M. MEURIOT fait observer qu'il ne serait pas équitable de faire un rapprochement entre la situation financière générale de l'Angleterre et celle de la France, sans insister sur la différenciation profonde des situations économiques des deux pays : d'une part, l'Angleterre peut exporter librement — son mouvement d'exportation est même actuellement plus important qu'avant la guerre — et, d'autre part, les conditions de sa mobilisation lui ont permis une économie d'hommes qu'elle a utilisés dans ses usines, alors qu'en France une notable partie du territoire est aux mains de l'ennemi, que la main-d'œuvre y est moins abondante et que la faculté d'exportation y est étroitement limitée.

M. D'EICHTHAL s'associe à cette observation et signale que, notamment, l'exportation du charbon et le fret sont pour l'Angleterre des sources de bénéfices considérables qui, à elles seules, doivent lui permettre de supporter de lourdes charges fiscales. D'ailleurs la France et les autres pays alliés, largement tributaires de l'Angleterre pour les fabrications de guerre, paient indirectement une partie de ces impôts, spécialement de celui sur les bénéfices de guerre, qui rentre dans les prix. Le parallèle est donc difficile.

M. YVES-GUYOT estime que M. RAIGA s'est montré trop optimiste à l'égard du système fiscal et de la politique interventionniste de l'État anglais. Il cite plusieurs exemples des difficultés soulevées par la méthode adoptée et — notamment en ce qui concerne l'armement de Liverpool — des anomalies auxquelles elle a abouti, en transformant le monopole, institué pour faciliter les transports, en un simple instrument de fiscalité. Quant aux impôts sur le revenu, ils sont sans doute acceptés avec un courage admirable par les contribuables anglais les plus chargés, mais il ne faudrait pas croire que cette résignation ait abouti à la paix sociale, à la conciliation qu'on pouvait espérer : les sacrifices ainsi consentis n'ont pas empêché le développement d'un trouble profond dans la classe ouvrière, bénéficiaire des hauts salaires et plus ardente que jamais à réclamer l'extension des interventions de l'État et de l'action des trade-unions.

M. MANCHEZ fait observer qu'il est relativement facile à l'Angleterre, respectueuse des traditions fiscales, de n'émettre aucun emprunt sans que le service en soit assuré par des créations d'impôts. Il oppose à cette politique financière celle de la France, qui n'a pas craint de modifier, en pleine guerre, les principes de sa fiscalité : l'acclimatation d'un régime nouveau ne peut être rapide et elle rencontre des difficultés particulières en période troublée ; il semble donc tout naturel que les ministres des Finances montrent quelque hésitation à lui demander un fort rendement et soient portés à recourir dans une large mesure à l'emprunt. D'ailleurs, on peut craindre que le nouveau système n'ait été considéré par certains de ses promoteurs comme une arme politique et qu'il n'ait pas été assez complètement étudié ; ne suscitera-t-il pas notamment des résistances de la part de toute une classe de citoyens qu'on entendait précisément ménager et qu'un profond changement des conditions économiques va soumettre à la taxation.

Après une intervention de M. VALLÉE, qui expose les raisons pour lesquelles il juge que l'Angleterre sera forcée de recourir après la guerre à la création d'impôts indirects, M. D'EICHTHAL rappelle l'importance des charges fiscales déjà supportées par le contribuable français en dehors de l'impôt de superposition sur le revenu.

M. René PUPIN signale un fait qui lui paraît très important et qui ne semble pas avoir été mis en évidence dans les études touchant la faculté contributive des peuples belligérants, après la signature de la paix. C'est que, si la courbe des revenus privés ne cesse de s'élever, en Angleterre comme en France et chez les autres Alliés depuis 1915, elle touchera ses sommets dans les deux dernières années de la guerre. Pourquoi ? d'abord, parce que la paix rendra des bras à la production, et des navires aux compagnies de transports, ce qui se traduira par un abaissement du coût de la vie et, partant, de la somme des revenus — mais avant tout, parce que l'État, ou les États, dont les dépenses actuelles sont illimitées, *se retrouveront en face d'un budget*. Or, si élevé que soit celui-ci, dùt-il atteindre 13 milliards ou davantage en France, il est clair qu'il ne contiendra pas, qu'il ne permettra pas, de répartir les sommes considérables qui sont venues gonfler les revenus privés pendant le conflit et qui n'ont guère été inférieures à 20 milliards, dès l'année 1916.

Revenant plus directement au fond de la question, M. Pupin pense que si les circonstances s'opposaient à un plus grand effort fiscal de notre part en 1914 et 1915, il en va autrement aujourd'hui, et que l'apport de 15 % environ fourni par nos recettes budgétaires sur l'ensemble de nos dépenses à la fin de 1917, reste inférieur à notre capacité contributive, précisément accrue des milliards jetés dans le public par l'État belligérant, sous les formes les plus variées.

La séance est levée à 19^h 15.

Le Secrétaire général,
A. BARRIOL.

Le Président,
Raphaël-Georges LÉVY.